Zeitschrift: Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard

Herausgeber: Gotthardbahn-Gesellschaft Luzern

Band: 20 (1891)

Rubrik: Finances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

	1891		1890	
Report	299	1983	285	1793
Manœuvres	5		6	
Apprentis	8		7	
		312		298

6. Usine à gaz.

Contre-maître	1		1	
Ouvriers	3		3	
		4		4
Total		2299		2095

Récapitulation.

	1891	1890
Nombre des fonctionnaires et employés de l'exploitation	1325, soit par kilom. de ligne 4,98	1266, soit par kilom. de ligne 4,76
Nombre des journaliers	974, „ „ „ „ „ 3,66	829, „ „ „ „ „ 3,12
Total	2299, soit par kilom. de ligne 8,64	2095, soit par kilom. de ligne 7,88

V. Finances.

Bilan annuel.

Le *capital-subventions* n'a pas varié et comporte le chiffre de . fr. 119,000,000. —

Le *capital-actions*, dont . . . . . fr. 37,000,000. —
étaient versés fin 1890, s'est accru au 1er janvier 1891 du dernier versement de 50 % sur l'émission de 1888 (6,000,000 de francs) soit de . . „ 3,000,000. —

Ces actions participent au produit de l'exercice 1891 de la même manière que celles des émissions antérieures.

Sur les 20,000 actions nouvelles de 500 francs mises en souscription en avril 1891 au cours de 110 % conformément à la résolution de l'Assemblée générale du 22 novembre 1890, a été effectué le premier versement de 50 % de la valeur nominale (outre la prime), soit . . . „ 5,000,000. —

Ces actions jouissent d'un intérêt fixe de 4 % l'an jusqu'à l'époque de la libération, c'est-à-dire jusqu'au 1er janvier 1894.

Le capital-actions versé atteignait donc à la fin de l'exercice le chiffre de fr. 45,000,000. —

Le *capital-obligations* se composait fin décembre 1890

de fr. 19,937,500. — obligations 5 % et
de „ 71,057,000. — „ 4 %
total fr. 90,994,500. —

A l'instigation du consortium financier chargé de la conversion des emprunts 5 %, nous avons, au commencement d'avril déjà, publié la dénonciation pour le 1er janvier 1892 de la IVe série d'obligations 5 % au capital primitif de 26 millions et pour le 1er avril 1892 des obligations 5 % de IIe hypothèque au capital primitif de 6 millions, en attirant l'attention sur les conditions auxquelles le dit consortium offrait la conversion immédiate en titres 4 %. Cette offre a été largement utilisée, en conséquence de quoi le consortium nous a envoyé la somme de fr. 10,649,500. — en obligations 5 % et a reçu en échange, à teneur de la convention des 21/22 octobre 1883 en vigueur jusque fin 1892, des obligations 4 % au cours de 90 1/4 %. Sur les bases de cette conven-

tion, le consortium nous a transmis en outre dans le courant de l'année fr. 1,624,500. — (val. nom.) d'obligations 5 % pour la conversion en titres 4 %; à la fin de l'année enfin il a mis à notre disposition, contre remise d'une valeur équivalente en obligations 4 %, les fonds nécessaires en vue du remboursement des obligations 5 % IVe série dénoncées pour le 1er janvier 1892 et dont fr. 3,573,000. — étaient encore en circulation.

Nous devons ajouter encore que du reliquat de l'emprunt de 100 millions, destiné à la construction de la double voie, au montant de 5 1/2 millions, nous avons cédé au consortium pour la prise ferme au 2 janvier 1892, la somme de fr. 4,000,000. — au cours de 100 % et qu'avant la clôture de l'exercice nous avons pris pour notre propre compte et aux mêmes conditions le reste, soit fr. 1,500,000. —
plus un montant de „ 317,000. —
qui restait disponible pour couvrir les frais de l'emprunt 4 %; ce total de fr. 1,817,000. — a été alloué partie aux fonds de réserve et de renouvellement, partie au fonds de la caisse de secours.

Par suite de ces opérations la dette d'obligations comportait au 31 décembre 1891, après défalcation des fr. 160,000. — d'obligations 4 % sorties au tirage du mois d'octobre pour le remboursement à la date ci-dessus, les chiffres ci-après conformément au bilan:

a) obligations 5 %		fr. 4,090,500. —
dont fr. 1,393,000. — IIe hypothèque		
et „ 2,697,500. — emprunt du Monte-Ceneri		
b) obligations 4 %		„ 90,273,000. —
	en total	fr. 94,363,500. —

Le total du capital-subventions et actions versé, ainsi que des emprunts 5 et 4 % s'élevait donc à la fin de 1891 à . . . . . fr. 258,363,500. —
auxquels il faut ajouter le fonds de construction demeuré invariable pendant l'exercice . . . . . „ 1,114,902. 25
total fr. 259,478,402. 25

dont il a été *dépensé* jusqu'ici:

pour chemin de fer et installations fixes		fr. 211,877,010. 94	
„ matériel roulant		„ 12,394,652. 31	
„ mobilier et ustensiles . . .		„ 1,621,045. 51	
total pour le compte de construction .		fr. 225,892,708. 76	
pour pertes de cours sur actions		„ 2,970,150. —	
pour pertes de cours sur obligations, après déduction des fr. 1,195,000 amortis		„ 15,674,449. 24	
„ les travaux ci-après, inachevés à la clôture de l'exercice:			
embranchements Lucerne-Immensee et Zoug-Goldau	fr. 255,685. 86		
double voie Erstfeld-Biasca .	„ 9,545,599. 32		
correction du Tessin . . .	„ 66,802. 07		
diverses constructions . .	„ 231,209. 78	„ 10,099,297. 03	fr. 254,636,605. 03
reste: *capital de construction disponible*			fr. 4,841,797. 22

dont pour valeur des biens-fonds, approvisionnements de matériaux et pièces de réserve: fr. 2,865,390. 17.

Par suite de la conversion successive des obligations 5% et notamment de celles de la IVe série et de IIe hypothèque série A, dénoncées pour le remboursement au 31 décembre 1891 et 31 mars 1892, la somme des *„dépenses à amortir“*, soit pertes de cours, etc., s'est accrue en 1891 de fr. 1,722,500. 80

et se montait à la fin de l'exercice à	fr. 16,869,449. 24
dont on a amorti de 1884 à 1891	„ 1,195,000. —
Il reste donc encore à amortir	fr. 15,674,449. 24

La portion des *capitaux disponibles* placés en *effets et valeurs* s'élevait fin décembre 1891 à fr. 7,431,860. 15.

Etat des effets et valeurs au 31 décembre 1891.

Valeur nominale	%	Désignation des titres.	Cours	Valeur au 31 décembre 1891 portée au bilan	
			Fr.	Fr.	C.
Fr. 40,000		Actions de la Société des Sources de Brunnen . . .	100	40,000	—
L. 150,000		„ „ „ Compagnie de Navigation du Lac Majeur	110	165,000	—
Fr. 21,000	4	Obligations de la Banque centrale de chemins de fer	100	21,000	—
„ 25,000	5	„ „ „ Société du ch. d. f. du Monte-Generoso (emprunt spécial sur l'hôtel)	100	25,000	—
L. 200,000	5	„ des Biens ecclésiastiques d'Italie . . .	88	176,000	—
„ 99,500	5	„ du Crédit foncier de la Caisse d'épargne de Milan	98	97,510	—
Fr. 5,000	4½	„ du chemin de fer Nord-Milano	100	5,000	—
„ 20,000	4½	Emprunt portugais	40	8,000	—
				537,510	—
		Fonds de renouvellement et fonds de réserve.			
Fr. 150,000		Actions de la Société lucernoise de construction . .	100	150,000	—
„ 200,000	3½	Hypothèques de la Société lucernoise de construction	100	200,000	—
„ 250,000	4	Obligations de la Banque centrale de chemins de fer	100	250,000	—
„ 300,000	4	„ „ „ Banque de Lucerne	100	300,000	—
„ 1,517,000	4	„ du Gothard	100	1,517,000	—
„ 4,000	4	„ „ Nord-Est Suisse	100	4,000	—
„ 50,000	3¾	„ de la Commune bourgeoise de Zofingue .	100	50,000	—
„ 250,000	3½	„ du Canton de Berne	95	237,500	—
„ 100,000	3½	„ „ „ „ Soleure	90	90,000	—
„ 60,000	3½	„ „ „ „ Zoug	100	60,000	—
„ 400,000	4	„ de la Ville de Lucerne	100	400,000	—
„ 76,000	3½	„ „ „ „ „ „	95	72,200	—
„ 10,000	4	„ „ „ Société d'éclairage électrique à Airolo	100	10,000	—
„ 7,500	4	„ „ „ „ „ „ „ Faido	100	7,500	—
		A reporter		3,348,200	—

Valeur nominale.	%	Désignation des titres.	Cours	Valeur au 31 décembre 1891 portée au bilan	
			Fr.	Fr.	C.
		Report		3,348,200	—
Fr. 400,000	4	Obligations de la Ville de Rome	79	316,000	—
L. 247,000	4	„ „ „ „ „ Milan	82	202,540	—
Fr. 182,500	4	„ du Crédit foncier de la Banque nationale d'Italie	93	169,725	—
„ 96,250	4	„ de la Società Generale Immobiliare à Rome	61	58,712	50
„ 300,000	4½	„ „ „ Compagnie de Navigation du Lac Majeur	100	300,000	—
„ 100,000	4	„ „ „ Navigazione Generale Italiana . .	78	78,000	—
„ 60,000	3	„ des chemins de fer Italiens, avec garantie de l'Etat	54	32,400	—
„ 270,000	4½	„ du chemin de fer Nord-Milano	100	270,000	—
„ 50,000	4	„ des chemins de fer Siciliens, 1889 . . .	80	40,000	—
„ 1,708,500	3	„ „ „ „ „ Méridionaux italiens .	58	990,930	—
„ 390,500	6	Bons-or „ „ „ „ „ „	102	398,310	—
Mk. 100,000	3½	Consolidés prussiens	98/124	121,520	—
„ 194,000	3½	Emprunt suédois	93/124	223,720	80
Kr. 71,000	3½	„ danois (1 Krone = 1 ⅛ Mark)	93/124	92,111	85
		Fonds d'amortissement.		6,642,170	15
Fr. 467,000	3	Obligations des chemins de fer Italiens, avec garantie de l'Etat	54	252,180	—
				6,894,350	15
				7,431,860	15

Le compte des *biens-fonds* s'est accru en 1891 de fr. 240. 35 par la construction d'une fontaine près de l'immeuble n° 65 à Erstfeld; fin décembre le fonds comportait fr. 187,565. 29.

Le compte des *approvisionnements et pièces de réserve* qui accuse fin 1891:

	approvisionnements.	pièces de réserve.
	fr. 2,224,392. 90	fr. 453,431. 98
ce qui, relativement aux chiffres de 1890	„ 1,626,140. 73	„ 370,044. 43
représente une augmentation de	fr. 598,252. 17	fr. 83,387. 55

L'excédent du compte d'approvisionnements provient de l'acquisition de grandes quantités de matériel de superstructure pour la double voie; celui du compte des pièces de réserve est dû au fait qu'en 1891 on a acheté des roues montées en nombre beaucoup plus grand qu'en 1890.

La valeur des *denrées alimentaires approvisionnées* au dépôt de Bellinzone s'élevait au 31 décembre à fr. 26,759. 23.

Le compte des *débiteurs divers* contient les positions suivantes:

1. créances sur Administrations étrangères:

créances auprès de certains services de transport		fr. 584,472. 85
2. créances sur divers comptes de notre Administration:		
arriérés des bureaux expéditeurs et caisses des gares	fr. 980,188. 42	
soldes des comptes „ateliers et usine à gaz“	„ 10,836. 52	
solde du compte „approvisionnements de denrées alimentaires“	„ 26,759. 23	
compte pour divers	„ 195,750. 02	
avances aux stations et à diverses divisions	„ 27,112. 52	
dernier versement non effectué sur trois actions de la IIe émission	„ 750. —	„ 1,241,396. 71
		fr. 1,825,869. 56

Relativement aux „*dettes courantes*“ figurant au *passif du bilan*, nous ferons observer que la position principale de fr. 4,996,379. 50 contient les coupons et obligations échus au 31 décembre, mais non encore payés (fr. 2,953,000. — obligations 5 % de la IVe série) et que la somme de fr. 855,944. 18 pour „*créanciers divers*“ se compose de: fr. 306,923. — créances de certains services de transport, fr. 110,641. 78 créances des caisses de prévoyance, fr. 194,144. — créances d'établissements financiers et fr. 244,235. 40 reliquat de la prime d'un million réalisée sur la IIIe émission d'actions.

Le *fonds de renouvellement* qui s'élevait au 1er janvier 1891 à . . .		fr. 4,567,873. 98
s'est accru durant l'exercice des versements ordinaires prescrits par l'art. 17 des statuts, savoir:		
4 % du produit brut des transports par chemin de fer en 1891, se montant à fr. 12,992,402. 30		„ 519,696. 09
fr. 1000. — par kilomètre du propre réseau		„ 240,444. —
intérêts du capital au 1er janvier 1891		„ 191,294. 07
		fr. 5,519,308. 14
Il en a été prélevé par contre suivant les dispositions statutaires:		
pour réfection de la superstructure	fr. 621,676. 32	
pour renouvellement du matériel d'exploitation	„ 67,981. 02	
pour remplacement de la locomotive vendue F² n° 11 . .	„ 24,128. 85	
(Le produit de la vente de cette machine, fr. 13,500. — a déjà été porté dans le dernier compte au crédit du fonds de renouvellement)		
valeur du wagon à gravier GB S n° 6247, démoli à Erstfeld le 29 décembre 1887	„ 3,488. 98	
	fr. 717,275. 17	
moins le produit de la vente du vieux matériel	„ 196,991. 80	„ 520,283. 37
Situation au 31 décembre 1891 .		fr. 4,999,024. 77
Situation au 31 décembre 1890 .		„ 4,567,873. 98
Augmentation au 1er janvier 1892		fr. 431,150. 79

Sur le *fonds de réserve* pour cas extraordinaires, qui se montait au 1er janvier 1891 à . . . . . fr. 1,693,639. 08
il n'a été prélevé aucune somme pendant l'exercice.

Par suite de l'allocation de . . . . . „ 306,360. 92
prise sur la prime réalisée lors de l'émission en avril des actions nouvelles au cours de 110 %, ce fonds a atteint au 31 décembre 1891 son maximum statutaire de . . . . . fr. 2,000,000. —

Le *fonds de construction*, formé par l'accumulation du tiers des intérêts des capitaux disponibles pendant la période de 1882 à 1887, n'a pas varié durant l'exercice et accusait au 31 décembre 1891 une situation de . . . . . fr. 1,114,902. 25

Le *fonds d'amortissement* qui comportait au 1er janvier 1891 . . . . fr. 258,839. 05
a été alimenté par un nouveau prélèvement sur le produit de l'exercice 1891 de „ 91,753. 56
et atteignait au 31 décembre 1891 le total de . . . . . fr. 350,592. 61

Le **compte de capital** a subi les modifications suivantes:

Le solde actif de ce compte était fin 1890 de .	fr. 897,047. 36	
en ajoutant à cette somme le montant dépensé pour constructions inachevées au 31 décembre 1890 et dont par conséquent le compte de construction n'était pas encore débité, soit	„ 5,947,860. 70	
on obtient le solde total du compte de capital au 1er janvier 1891 . .		fr. 6,844,908. 06
Ce solde s'est augmenté durant l'exercice écoulé:		
par la prime sur la IIIe émission d'actions		„ 1,000,000. —
„ le dernier versement de 50 % sur les actions de la IIe émission . .		„ 3,000,000. —
„ le premier versement de 50 % sur les actions de la IIIe émission . .		„ 5,000,000. —
„ la prise d'obligations 4 % val. nom. . . . . (en suite de la conversion des obligations 5 % en 4 %)		„ 17,559,000. —
„ l'émission d'obligations 4 % de l'emprunt de 100 millions . . . que, suivant un vœu souvent exprimé, nous avons ajoutées à notre état des effets et valeurs		„ 1,817,000. —
„ prélèvements sur le produit de l'exploitation		„ 264,782. 75
„ produits de ventes et remboursements . . . . . y compris l'allocation supplémentaire de fr. 23,548. 75 pour 1890		„ 55,916. 95
	total	fr. 35,541,607. 76

De cette somme il a été dépensé:

amortissements et remboursements de capitaux, versement au fonds d'amortissement	fr. 16,098,753. 56	
à la charge du compte de construction (pour travaux neufs achevés en 1891)	„ 1,766,229. 96	
pertes et faux-frais	„ 1,722,500. 80	
dépréciation de certaines constructions de la ligne .	„ 13,029. 19	
à reporter	fr. 19,600,513. 51	fr. 35,541,607. 76

report		fr 19,600,513. 51	fr. 35,541,607. 76
cette position comprend l'installation primitive et éliminée par suite d'une transformation, de l'aile nord du bâtiment aux voyageurs de Bellinzone (fr. 8,529. 19) et la valeur de la vieille locomobile retirée du service des ateliers centraux (fr. 4,500)			
la prime sur la IIIe émission d'actions a été employée comme suit:			
versement au fonds de réserve .	fr. 306,360. 92		
pour couvrir les frais de la IIIe émission	„ 82,405. 15		
„ combler le déficit de la caisse de secours des fonctionnaires et employés*)	„ 366,998. 53		
gardé en réserve	„ 244,235. 40	„ 1,000,000. —	„ 20,600,513. 51
solde total au 31 décembre 1891			fr. 14,941,094. 25

Après déduction des sommes dépensées pour travaux neufs inachevés à la clôture de l'exercice et dont le compte de construction ne peut encore être débité, soit . . . . . fr. 10,099,297. 03

il reste un solde actif réel au 31 décembre 1891 de . fr. 4,841,797. 22

Quant aux produits de ventes et remboursements (recettes du compte de construction), nous ajouterons à titre de renseignement que la somme de fr. 55,916. 95 se décompose comme suit:

produit de la revente de terrains	fr. 5,110. 45
report au compte d'exploitation de dépenses de construction afférentes à l'exercice 1890 (suivant accord intervenu avec le Département fédéral des chemins de fer)	„ 17,432. 45
amortissement de ports (fr. 9605. 28) comptabilisés en trop pour 1890 et concernant des transports de matériaux pour travaux neufs, suivant le jugement du Tribunal fédéral du 21 novembre 1891 . . .	„ 2,276. 30
(fr. 7,328. 98 ont été portés au crédit de la construction de la double voie, soit des travaux inachevés, à la charge de l'exploitation)	
amortissement de la valeur de la vieille locomobile des ateliers centraux de Bellinzone	„ 4,500. —
amortissement de la locomotive vendue, série F² n° 11	„ 24,128. 85
dernière subvention de l'Administration fédérale des télégraphes au coût d'exécution d'un câble télégraphique entre Gœschenen et Airolo .	„ 212. 85
subvention de Mr Adalrich Benziger à Einsiedeln au coût de construction d'un mur de rive près de l'hôtel Mythenstein à Brunnen . .	„ 2,000. —
produit de la vente de matériaux provenant de la station de Locarno .	„ 58. 45
cession d'objets d'inventaire à la construction de la double voie sur le versant nord	„ 197. 60
	fr. 55,916. 95

*) Déficit (valeur au 1er janvier 1890) fr. 348,813. 73
Intérêts jusqu'au 15 avril 1891 . „ 18,184. 80
fr. 366,998. 53

L'état des **cautionnements**, comparé à celui de 1890, était à la fin de l'année le suivant:

	1891				1890			
	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr	C.
1. Cautionnements et reliquats de garantie d'entrepreneurs, fournisseurs et expéditeurs:								
a. en espèces	39,673	32			27,872	72		
b. en papiers-valeurs . . .	1,169,065	76			972,577	32		
c. par cautions	148,050	—	1,356,789	08	160,050	—	1,160,500	04
2. Cautionnements de fonctionnaires et employés:								
a. en espèces (retenues sur appointements)	13,041	03			19,210	12		
b. en papiers-valeurs . . .	261,900	—			306,777	28		
c. par cautions	409,500	—			541,000	—		
d. association mutuelle de cautionnements	1,347,000	—	2,031,441	03	1,177,500	—	2,044,487	40
3. Dépôts effectués par 22 Administrateurs (art. 41 des statuts); 22×20 actions du Gothard de fr. 500. — val. nom.			220,000	—			220,000	—
4. Cautionnements de membres du Consortium pour la conversion du capital-obligations 5% . .			2,297,600	—			2,292,800	—
5. Cautionnement de MM. les Frères Reitzes pour la prise des actions nouvelles, émission de 1888 .			—	—			1,000,000	—
„ „ 1891 .			2,764,500	—			—	—
			8,670,330	11			6,717,787	44

Les cautionnements en espèces des entrepreneurs, chiff. 1$^{a}_{=}$ (moins les reliquats de garantie) excédant fr. 100. — portent intérêt à 3 ½ % l'an.

Les cautionnements de service (chiff. 2$^{a}_{=}$) accumulés au moyen de retenues sur les appointements sont placés à intérêt à la Caisse d'épargne et de prêts du Canton de Lucerne; chaque déposant a son livret spécial. Lorsque le montant des cautionnements atteint le chiffre réglementaire, les livrets sont placés au dépôt des cautionnements réels (papiers-valeurs, chiff. 2$^{b}_{=}$).

L'Association mutuelle de cautionnements des fonctionnaires et employés (chiff. 2$^{d}_{=}$) comptait au 31 décembre 895 membres (793 fin 1890); le dépôt s'élevait à cette date à fr. 7,000. — (le minimum comporte, à teneur de l'art. 10 des statuts approuvés par la Direction, 2 ‰ de la somme totale des cautionnements se montant à fr. 1,347,000, soit fr. 2694. —); ces fr. 7,000. — se composent de 4 obligations de la Caisse d'épargne et de prêts du Canton de Lucerne; ces titres se trouvent au dépôt des valeurs de la Compagnie.

Compte de profits et pertes. Dans l'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 1891, nous avions annoncé qu'après la clôture des comptes et du bilan de 1890, le Conseil fédéral avait contesté six articles de dépenses figurant au compte de construction pour la somme totale de fr. 27,037. 73 et demandé que le compte de profits et pertes fût débité de ce montant; qu'à la suite d'un examen approfondi de la question, nous avions déclaré au Département fédéral que nous étions disposés à colloquer au compte d'exploitation trois de ces articles intégralement (fr. 1181. 75, 79. 20 et 450. –) et un article partiellement (fr. 7909. 12), en tout donc une somme de fr. 9619. 47, mais que le Conseil fédéral avait pris là-dessus l'arrêté suivant:

La Compagnie est invitée à sortir les montants ci-après du compte de construction et à les passer au débit du compte d'exploitation, soit du compte de profits et pertes pour 1890:

a. Fr. 9,619. 47 que, par lettre du 9 juin 1891, la Direction a déclaré vouloir transférer au compte d'exploitation;

b. Fr. 4324. —, pour transformation des appareils de centralisation des aiguilles à Airolo, attendu que ces modifications occasionnées par la pose d'une nouvelle voie, n'ont produit aucune augmentation ou amélioration essentielle des installations existantes;

c. Fr. 9,605. 28, frais de divers transports de service pour la construction; ces frais (fr. 31,962. 40) portés au compte de construction ont été calculés à raison des tarifs normaux; or ces tarifs sont établis de telle façon que la recette de transport couvre non seulement les frais d'exploitation proprement dits, mais encore l'intérêt du capital; grâce à l'application des tarifs généraux le compte de construction est, dans l'espèce, débité d'intérêts pour fr. 9,605. 28; la loi prescrivant que les intérêts de construction sans exception doivent être comptabilisés directement, on ne peut admettre que des intérêts soient inscrits au compte de construction sous la forme de frais de transport;

d. Fr. 3488. 98, pour un wagon à gravier démoli; selon les principes admis par le Tribunal fédéral, le prix d'achat du matériel roulant détruit doit être éliminé du compte de construction; si plus tard ce matériel est remplacé, la valeur en peut alors être mise au compte de construction.

En présence de cet arrêté, nous avions alors soumis les propositions suivantes à l'approbation de l'Assemblée générale:

ad a: ce point est réglé puisque nous avons consenti à diminuer l'actif de fr 9,619. 47 concernant 4 articles de dépense;

ad b: aujourd'hui encore nous estimons qu'il s'agit ici d'une amélioration *essentielle* dans l'intérêt de l'exploitation, puisque la nouvelle installation permet de verrouiller et de distinguer de suite le levier de l'aiguille qui a été prise en talon, mais vu le peu d'importance de la somme, nous proposons de faire droit à la réclamation du Conseil fédéral;

ad c: l'année dernière déjà le Conseil fédéral avait exigé l'élimination du compte de construction d'un montant de fr. 3,983. — pour frais de transports de pierres; considérant la modicité du chiffre, l'Assemblée générale avait décidé d'accéder au désir des Autorités, mais en réservant expressément ce principe que les frais de ces transports en service doivent figurer au compte de construction. Nous devons maintenir ce principe, attendu que l'interprétation du Conseil fédéral ne se soutient ni par la nature des choses, ni par une disposition légale quelconque et que jusqu'ici la plupart des Compagnies suisses appliquent leurs tarifs normaux à ces transports effectués pour le service de la construction; il n'est pas exact de dire que le *même* capital est rémunéré *deux* fois; il s'agit bien de *deux* capitaux *distincts*, le capital de construction du nouvel ouvrage à exécuter et

le capital de construction de la ligne en exploitation; le premier est rémunéré par les intérêts dits de construction, le second par ces frais de transport composés d'une part du prix coûtant, d'autre part des intérêts du capital; dans l'espèce, la demande du Conseil fédéral est d'autant moins justifiée, que les frais incriminés sont en presque totalité relatifs à des constructions pour lesquelles on n'a comptabilisé aucun intérêt de construction, savoir le bâtiment d'administration et les ateliers; nous proposons donc de laisser cette somme au compte de construction;

ad d: selon la déclaration du Conseil fédéral, il ne s'agirait ici que d'une question d'écritures; nous proposons de satisfaire à la demande du Conseil fédéral.

L'Assemblée générale a ratifié ces propositions à l'unanimité et nous en avons donné connaissance au Département des chemins de fer. Le Conseil fédéral a toutefois déféré au Tribunal fédéral la question de savoir de quelle manière on peut comptabiliser les frais de transport de matériaux destinés à la construction. Le différend portait sur la question de principe seulement, et non sur le chiffre du montant à sortir éventuellement du compte de construction. Par les considérants ci-après, le Tribunal fédéral s'est rangé à la manière de voir du Conseil fédéral:

1. Personne ne conteste qu'il ne soit permis de calculer et de colloquer au compte de construction les intérêts du capital de construction nécessaire pour l'exécution de la double voie, soit pour d'autres travaux complémentaires ou neufs; le point litigieux est plutôt celui-ci: la Compagnie du Gothard peut-elle, pour les transports destinés à ses propres constructions et effectués sur son propre réseau, ajouter au coût de ces travaux les taxes pleines et normales du tarif de transport et les faire figurer au compte de construction, ou bien ne peut-elle au contraire calculer comme coût des travaux que le prix coûtant des transports effectués?
2. Cette question doit être résolue dans ce dernier sens. En effet: il ressort avec évidence de l'art 2 de la loi sur la comptabilité des chemins de fer, et la nature des choses l'indique d'ailleurs, que le compte de construction ne peut recevoir que des dépenses réellement faites pour la construction. D'autre part il n'est pas admissible de traiter également comme dépenses de construction des sommes qui en réalité n'ont pas été dépensées, mais équivalent à une prestation que la Compagnie avait à effectuer uniquement pour elle-même et qui par conséquent ne représente pas une dépense réelle. Or, la Compagnie n'a à supporter en fait de dépense réelle pour transports sur son propre réseau, que le prix coûtant; pour autant par contre que les taxes normales excèdent le prix coûtant, elles n'équivalent point à une dépense de la Compagnie, mais représentent le bénéfice qu'on se propose de réaliser par l'exploitation des lignes ouvertes au service. Si donc la Compagnie, pour les transports destinés à ses propres constructions et effectués sur son propre réseau, traite comme dépense de construction les taxes pleines du tarif normal, ce mode de procéder ne répond pas à l'état réel des choses; au contraire on traite, ce qui n'est pas admissible, comme dépense de construction une somme qui réellement n'a pas été dépensée, on porte à l'actif du bilan un produit fictif de l'exploitation et de cette façon on se sert en fait et vérité des capitaux de construction destinés aux travaux neufs, pour rémunérer le capital de premier établissement de l'ancienne ligne actuellement ouverte au service. Or, cette manière d'agir est incompatible avec les principes de la loi sur la comptabilité des Compagnies de chemins de fer. D'autre part il est tout naturel et correct que la Compagnie colloque au compte de construction les taxes pleines qu'elle paie pour les transports de matériaux de construction sur les réseaux étrangers. Mais dans ce cas il s'agit précisément d'une dépense réelle et non point d'un article fictif de dépense.

Il va de soi que nous ne songeons point à aborder la critique de ces considérants, mais nous ne pouvons nous empêcher de formuler une observation, c'est que nous ne regardons pas comme un bénéfice, mais bien comme prix coûtant réel, le service de nos emprunts et la distribution de dividendes et qu'ainsi un montant non réellement dépensé n'est nullement traité comme dépense de construction. Il est vrai de dire qu'au fond la question n'a pas grande importance.

Après cette entrée en matière, nous ferons observer ce qui suit quant à la rubrique 1 „*Solde au 31 décembre 1890*“: suivant le rapport de gestion imprimé, notre dernier compte de profits et pertes accusait au 1er janvier 1891 un solde à compte nouveau de fr. 23,648. 83; mais l'Assemblée générale ayant décidé la distribution d'un dividende de 6 1/5 % seulement (fr. 2,108,000), au lieu du 6 1/2 % (fr. 2,210,000) proposé au début, il faut tenir compte en première ligne de cette résolution et ensuite, des quatre sommes à amortir (fr. 17,432. 45) en vertu de la décision de l'Assemblée générale, débiter le compte de profits et pertes des deux montants de:

a)	fr. 9,619. 47
b)	„ 4,324. —
	fr. 13,943. 47

Il en est de même de l'article *c)* fr. 9,605. 28, qui doit être sorti du compte de construction conformément au jugement du haut Tribunal fédéral; en revanche, l'article *d)* fr. 3488. 98, valeur d'un wagon à gravier démoli à amortir également, doit figurer non plus au compte de profits et pertes, mais à celui d'exploitation et être bonifié à ce dernier par le fonds de renouvellement. Le compte de construction a été débité du coût d'un wagon neuf à gravier.

La rubrique 1 des recettes comporte par conséquent les chiffres ci-après:

Il y avait à la disposition des actionnaires			fr. 2,233,648. 83
Dividende distribué 6 1/5 % =		fr. 2,108,000. —	
Amortissement du compte de construction			
a) suivant décision de l'Assemblée générale	fr. 13,943. 47		
b) suivant jugement du Tribunal fédéral	„ 9,605. 28	„ 23,548. 75	„ 2,131,548. 75
Reste pour solde à compte nouveau			fr. 102,100. 08

Quant à la rubrique 2 „*Excédent des recettes de l'exploitation*“ nous renvoyons au compte d'exploitation même ainsi qu'aux développements contenus dans le chapitre IV, lettres C et D.

Le „*Produit de capitaux disponibles*“ accuse relativement aux derniers exercices une plus-value considérable, qui provient essentiellement de notre participation au capital-actions de la Banque centrale de chemins de fer. Le rapport de nos commissaires-vérificateurs annexé à notre dernier rapport de gestion vous a exactement renseignés sur la participation de la Compagnie à cette entreprise; en outre, notre mémoire adressé à l'Assemblée générale ordinaire vous informait que sur la demande du Conseil fédéral, nous avions aliéné tout notre stock d'actions de cette Banque; cette vente a pu se faire sans perte, bien qu'elle fût en quelque sorte forcée. Lors de la vente, nous nous sommes réservé le bénéfice du premier exercice de la Banque centrale, bénéfice qui était très considérable.

Le produit de capitaux disponibles a été diminué des pertes de cours résultant de la vente d'effets (fr. 6,575. 90), en première ligne de la nouvelle taxation des titres, en tout de fr. 121,522. 20.

Sur la rubrique 4 „*Intérêts pour capitaux employés à la construction de nouvelles lignes*“, nous n'avons rien de particulier à mentionner, sauf que les intérêts ont été comme précédemment calculés à raison de 4 %.

De même la rubrique 6 „*Sommes prélevées sur les fonds spéciaux*", ne demande pas d'explication, puisque nous avons donné plus haut les indications nécessaires.

Passant aux *dépenses* du compte de profits et pertes, nous avons à rappeler ce qui suit:

Les rubriques 1, 2, 3, 5, 7 et 8 peuvent se passer de commentaire, elles ont été en partie traitées d'autre part.

Le „*Service des emprunts consolidés*" a exigé une somme de fr. 3,781,475. 72, après déduction de la quote bonifiée par le Consortium aux termes de la convention pour la conversion des emprunts, quote qui se monte au 0,434 % des obligations 5 % en circulation, soit à fr. 62,244. 28.

La rubrique 4ª „*Service des actions nouvelles*" comprend l'intérêt à 4 % servi aux fr. 5,000,000 versés le 1er avril 1891 sur les fr. 10,000,000 de la IIIe émission.

Relativement à la rubrique 6 „*Amortissements, fonds d'amortissement et diminutions de l'actif,*" nous ferons observer que les montants de fr. 160,000 et de fr. 91,753. 56 (en tout fr. 251,753. 56) sont conformes à l'accord intervenu en 1884 avec les Autorités fédérales (voir les rapports de gestion de 1884 et 1887); quant aux diminutions de l'actif, nous en avons déjà parlé plus haut.

Le *total des recettes* se monte à	fr. 7,876,996. 09
Le *total des dépenses* se monte à	„ 5,167,485. 81
Reste à la disposition des actionnaires	fr. 2,709,510. 28

En ce qui concerne l'emploi du produit net, il faut envisager deux points distincts.

Aux recettes figure à titre tout à fait exceptionnel une rubrique comportant une somme supérieure à un demi-million de francs et représentant le montant du dividende des actions de la Banque centrale en sus de l'intérêt ordinaire. Si l'on tient à conserver au taux des dividendes une certaine stabilité, ce qui certes est tout à l'avantage des actionnaires, dans ce cas alors on ne doit affecter pour l'année comptable dont il s'agit, qu'une partie de cette recette à la distribution du dividende. Cette manière de voir étant juste généralement parlant, elle est encore mieux fondée à une époque où, par suite des exigences considérables de la législation, les dépenses d'exploitation ont soudainement suivi une marche ascendante que ne compense pas encore le développement plus lent du trafic.

Le second point à considérer, c'est notre participation financière aux conséquences des catastrophes de Mœnchenstein et de Zollikofen; il est vrai que selon toute probabilité, la liquidation complète des cas de dommages-intérêts ne pourra avoir lieu en 1892, mais à la fin de l'année courante les Administrations intéressées devront dans tous les cas procéder à une répartition des sommes d'indemnités payées jusqu'à ce moment par le Jura-Simplon. Il serait donc dans l'intérêt des actionnaires de reporter à compte nouveau de l'exercice courant un solde de quelque importance.

Les actions de la IIe émission participeront pour la première fois au bénéfice de l'année, en d'autres termes l'excédent de recettes sera réparti sur un capital de 40 millions de francs. Nous vous proposons de distribuer un dividende de 6 %, soit de fr. 30. — par action. L'acceptation de cette proposition impliquerait le report à compte nouveau d'une somme de fr. 309,510. 28.

Nous terminons notre rapport en vous présentant les propositions suivantes:

1. Les comptes annuels de l'exercice 1891 ainsi que le bilan de la Compagnie du Gothard arrêté au 31 décembre 1891 sont approuvés et il est donné à l'Administration (Conseil d'administration et Direction) décharge de sa gestion pendant l'exercice susmentionné.

2. Sur le produit net de l'exercice 1891, il est distribué un dividende de 6 % équivalant à fr. 30. — par action; le reste, soit le solde actif du compte de profits et pertes se montant à fr. 309,510. 28, est reporté à compte nouveau de l'exercice 1892.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Lucerne, le 23 Mai 1892.

Au nom de la Direction
du Chemin de fer du Gothard,

Le Président:

S. Stoffel.

Le 1er Secrétaire:

Schweizer.

Au nom du Conseil d'administration
du Chemin de fer du Gothard,

Le Président:

J. J. Schuster-Burckhardt.

Le Secrétaire:

Schweizer.